

Les Belles Idées

Conditions de dépôt

1- Le dépôt :

Depuis l'Arrêté du 29 Décembre 1988, décret n°88-1040 du 14 Novembre 1988 - Chaque dépôt-vente est dans l'obligation d'enregistrer la nature de l'objet déposé et les coordonnées complètes du déposant dans un « registre de police ».

Une **pièce d'identité doit impérativement être présentée** pour tout dépôt.

Le dépôt est **libre et gratuit**, mais la **boutique se réserve le droit de refuser un dépôt** proposé qui ne correspondrait pas à ses exigences de qualité ou de sécurité. La quantité d'articles acceptés en dépôt sera à définir en fonction des besoins du magasin.

Les dépôts se font du **mardi au samedi de préférence entre 11h et 13h, sur rendez-vous**. Il est donc **conseillé de passer un coup de fil avant de vous déplacer**, afin de fixer le rendez-vous et de **connaître les besoins du moment du magasin**. Le magasin se réserve le droit de communiquer ultérieurement au déposant le tri et l'estimation de la valeur des produits proposés.

La boutique prend en dépôt les objets suivants, de seconde main ou neufs (erreurs d'achat,...), et de marques de qualité :

-Les **vêtements femme**, sans limitation de taille : propres, repassés, et en parfait état (sortie pressing pour les vêtements et toute pièce le nécessitant) sans tâche, ni accroc, sans décoloration, non déformés, sans odeurs et de saison.

-Les **chaussures** : propres et en bon état

-Les **accessoires de mode** : propres et en bon état

Nb : Les sacs et accessoires de grande marque doivent posséder un **certificat d'authenticité** (ou copie de facture).

La boutique **se réserve le droit de mettre certains articles en vente sur Internet**, via une sélection de sites appropriés **de son choix**.

Les Belles Idées se réserve le droit de refuser les dépôts qui ne correspondent pas à **l'esprit de la boutique**.

2- Durée du contrat :

Le contrat de dépôt est conclu pour une **durée de 3 mois**.

Vous disposerez ensuite **d'un mois maximum après la date de fin du contrat, pour venir récupérer vos articles invendus**.

Tout article invendu et non récupéré par le déposant dans le mois suivant la fin du délai de mise en vente appartiendra au magasin qui sera libre d'en disposer à sa convenance (dons ou vente...).

3- Prix

Les prix de vente seront fixés sur place, en fonction de l'état et de la marque de l'article et du prix du marché neuf et occasion. **En l'absence de vente au bout de 2 mois**, l'article subira une baisse de **minimum 20%**.

4- Assurance et responsabilité

La boutique assure les objets confiés en dépôt, contre la dégradation et l'incendie avant la vente. Il vous sera remboursé entièrement, au montant de la rétrocession fixé sur le contrat.

Par contre, s'agissant de matériel d'occasion vendu en l'état, le déposant reste le seul responsable, pour les dommages ou malentendus, faisant suite avec les acheteurs, en cas de vice caché ou accident qui pourrait affecter le bien vendu.

5- Conditions de paiement aux déposants :

Le montant du paiement reversé au déposant s'élèvera à 50% du prix de vente HT.

Il appartient au déposant de se renseigner régulièrement sur l'état de ses ventes, par téléphone ou en passant au magasin.

Les **règlements seront effectués à la fin de votre contrat**, en même temps que la restitution de vos articles invendus. Ils seront remis contre décharge, sur présentation du ticket numéroté ou de votre contrat.

Tout règlement non réclamé à l'issue d'une période d'un an et un jour, à compter de la fin du contrat de dépôt, ne pourra être effectué et sera réputé acquis à la boutique.

6- Retrait des articles

Le déposant peut demander à récupérer ses articles à tout moment.

Il devra alors **prévenir la boutique au minimum 24h** à l'avance (en tenant compte des jours et horaires de fermeture) afin que celle-ci ait le temps de rassembler tous les articles concernés. Les reprises préparées à la demande du déposant et **non retirées sous 7 jours seront données à Emmaus**.

7- Calendrier des saisons pour les dépôts de vêtements et chaussures :

De **février à mi-mars : demi-saison printemps**

De **fin mars à mi-juin (au début des soldes d'été) : été**

De **juillet à mi-octobre : demi-saison automne**

D'**octobre à mi-décembre : hiver**